

DESTINATAIRES : Tout le personnel du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Benoit St-Denis, chef de programme en prévention et contrôle des infections

DATE : 18 avril 2020

OBJET : **MESURE D'ISOLEMENT POUR LES USAGERS EN PROVENANCE D'UN HÔPITAL OU D'UN CHSLD**

Dans le contexte actuel de la pandémie de Covid-19, il a été statué que tout usager en provenance d'un centre hospitalier ou d'un CHSLD doit être mis en précautions additionnelles « Contact gouttelettes + » pour une période de 14 jours avec surveillance de symptômes deux fois par jour.

Cette mesure est valide jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous remercions de votre précieuse et constante collaboration.